Comité technique d'établissement public - CTEP Météo-France
29 janvier 2015

Ce CT-EP prévu depuis plusieurs semaines devait :

- d'abord permettre d'évoquer les mesures sociales, le p-dg en avait émis le souhait à la séance du 16 décembre
- se tenir pour donner un avis sur des textes permettant à nos collègues contractuels l'accès aux corps de fonctionnaires (A et B) relevant de Météo-France.

Le PDG reconnaît que les documents n'ont pas été envoyés dans les temps.
Il souligne aussi avoir voulu montrer aux tutelles qu'il rencontrait les organisations syndicales fin janvier et ainsi de pouvoir faire avancer les arbitrages sur les mesures sociales ; les résultats ne sont pas là pour autant.

Sommaire :

Débat liminaire
Un règlement intérieur pour le CTEP
Modification de l'organisation de l'École nationale de la météorologie
« Déprécarisation » des contractuels
Le p-dg nous indique qu'il n'y a rien de neuf sur les mesures sociales
Recrutement 2015 et promotion au grade Chef Technicien pour les TSM

Débat liminaire

Après la lecture d'une déclaration par la CGT, un débat s'instaure sur la vision de l'avenir de Météo-France. Le p-dg, insiste à la fois sur les incertitudes qui pèsent sur l'Etablissement et sur les chantiers qui doivent permettre de répondre aux questionnements. Dans le cadre des réorganisations en cours, il explique partager le souci d'un management respectueux et souligne l'importance de la communication. Il dit vouloir donner des preuves de confiance, ne pas souhaiter de passage en force. Néanmoins, le p-dg assure n'avoir rien à reprocher à aucun de ses proches managers. Commentaire CFDT-Météo : nous pouvons alors légitimement nous interroger sur les objectifs du vaste programme de formation sur le management à venir... si rien n'est à améliorer.
Le p-dg fait aussi allusion à la « Charte de vie au travail », qu'il souhaite mettre en avant.

Un règlement intérieur pour le CTEP

Un règlement intérieur est adopté. Les titulaires et les suppléants recevront les documents préparatoires dans le même temps. Ce réglement a vocation à servir d'exemple pour les comités techniques spéciaux de service (CT SS).

Modification de l'organisation de l'École nationale de la météorologie (ENM)

Une nouvelle décision d'organisation de l'ENM est présentée. Le «bureau des concours» est rattaché

à la DRH. Les personnels concernés n'y sont pas hostiles. La CFDT-Météo, après avoir eu la confirmation par la DRH que les horaires des personnels sont conservés en l'état et après avoir noté que des groupes de travail se sont mis en place concernant les réflexions sur la mutualisation des services, s'abstient lors du vote sur ce sujet.
Suite à une question de FO, il est précisé (*post-CTEP*) que les recrutements d'élèves ingénieurs civils (non fonctionnaires) ont été de 12 en 2014 et sont prévus à 14 en 2015.
Cette réorganisation de l'ENM est l'occasion d'aborder de manière plus générale le processus de mutualisation et d'en critiquer le déroulement, bien que la méthode se soit améliorée. De manière encore plus générale, c'est l'occasion pour la CFDT-Météo de demander la réactivation du groupe de travail sur la gestion des personnels communes (admnistratifs A, B, C) dans un contexte où les possibilités de mobilité se restreignent en lien avec ces réorganisations de services dits support.
Le p-dg donne son accord en disant partager la préoccupation de préserver les possibilités de mobilité pour les agents. Il demande à la DRH la remise en place de ce GT.

« Déprécarisation » des contractuels
La «loi Sauvadet» permet à des personnels contractuels de devenir fonctionnaires. 28 de nos collègues sont potentiellement concernés (2 intéressés par ITM, 5 par TSM à Mayotte).
Un décret est nécessaire pour l'ouverture de recrutements réservés, des arrêtés le sont pour définir la nature des épreuves, l'organisation générale. Ces textes avaient déjà reçu un avis du CT-EP en mars 2013, puis plus rien. Une longue attente. A tel point que dans les « bilans » dressés de cette loi (par les parlementaires, par la DGAFP), Météo-France avait été pointé du doigt.
27 janvier 2015, le Conseil d'Etat ouvre le dossier et exige une délibération du CT-EP avant le 3/02, un article ayant été modifié. Il faut organiser ces concours au plus tôt (la loi fixe jusqu'à 2016), il n'y a pas de temps à perdre. Les représentants des personnels apportent leur soutien à ces textes (vote pour). Pourvu qu'on avance !
Ils formulent le voeu que la direction s'attache à proposer une solution aux candidats qui seraient malheureusement empêchés de participer aux examens, contre leur volonté. Plusieurs sessions d'examens devaient être organisées à l'origine. La DRH rappelle que les concours internes sont aussi une voie possible pour accéder aux corps de fonctionnaires.

Au-delà de ce sujet de déprécarisation, les représentants des personnels font valoir qu'il sera nécessaire d'aborder de nombreux autres sujets au sein d'un groupe de travail dédié, puis dans un autre CT-EP. En effet, il serait utile de traiter, pour les quelque 150 contractuels :

- l'incidence du décret du 3 novembre 2014 qui fixe certaines obligations de l'administration envers les agents
- la charte de gestion des contractuels prévue pour Météo-France

Le p-dg comprend la nécessité de ce GT et la DRH le convoquera.

Le p-dg nous indique qu'il n'y a rien de neuf sur les mesures sociales
3 mesures sont toujours en attente d'arbitrage ou d'accord formel : 20 postes CUT supplémentaires dans le corps des ITM, 2 conseillers d'administration supplémentaires pour les attachés et une revalorisation des primes pour les personnels techniques ITM et TSM de 2%.
Le p-dg souhaite un échange avec les organisations syndicales afin de recueillir des éléments qui lui permettent de mieux affiner ses arbitrages et de les présenter aux tutelles. Les représentants des personnels proposent un groupe de travail qui permettra de dresser un bilan précis des mesures précédentes, des évolutions ssalariales (la CFDT-Météo fait remarquer que la réforme des retraites vient par exemple ponctionner les salaires de 0,4 % en 2015). Les remarques et demandes des organisations syndicales seront écoutées.
Un point pourra être fait sur ces échanges au CTEP du 31 mars.

Un élément a été particulièrement discuté : les représentants des personnels souhaitent une prise de position officielle de la direction sur le RIFSEEP. Rappelez-vous, le RIFSEEP est cette prime qui varie : selon la fonction tenue, les sujétions, et « l'engagement » des agents. Cette prime a vocation à s'appliquer à tous les fonctionnaires remplaçant l'ensemble des régimes indemnitaires (cf. Notre article du 7 novembre 2013). Ce "RIFSEEP" posera des soucis d'application au vu de la particularité de nos métiers (notamment pour les experts), aussi, les représentants demandent que l'Etablissement bénéficie d'une exemption.
Que cette prime qui ne convainc personne ne soit pas mise en place à Météo-France... La demande d'exemption doit être envoyée à la fonction publique au premier semestre 2015, sinon le régime RIFSEEP devra s'appliquer début 2017. La direction va instruire notre demande.

Recrutement 2015 et promotion au grade Chef Technicien pour les TSM
La DG tente de justifier son choix de ne pas recruter du TSE en 2015, en lien avec le plafond d'emploi et la baisse d'effectifs global fixée à - 85 emplois.
Les organisations syndicales critiquent lourdement ce «stop and go» en matière de recrutement TSE, le renouvellement des générations nous paraît essentiel. Une pyramide des âges « à l'envers » n'est pas souhaitable. La direction avance qu'elle a dû procéder à des arbitrages. Elle explique avoir choisi la flexibilité et l'adaptabilité des agents en recrutant des ITM, et elle a pris conscience de la nécessité de TSI pour répondre au besoin des systèmes d'observation.
La CFDT-Météo objecte à la direction qu'un recrutement fait uniquement d'ingénieurs n'est pas une politique socialement soutenable. La DRH souligne qu'il y a déjà eu un précédent (non recrutement de TSE). Certes, certes... Ce précédent a plus de 20 ans, au début des années 1980 !

La direction choisit aussi de ne pas organiser d'examen CT. Malgré leur insistance, les représentants des personnels n'ont pas réussi à inverser la position de la direction. Comme il y a une liste suffisante pour nommer tout le quota de CT l'année prochaine, il n'y aura pas d'examen en 2015. Pour les candidats à une promotion en 2017, cela fera un an pour se préparer à l'examen 2016 !

Prochain CT-EP le 31 mars.